

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 8 juillet 2020

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, M. Sadi, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Derkaoui donnant pouvoir à M. Bedreddine
Mme Valls donnant pouvoir à M. Guiraud
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Bluteau

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Abomangoli, Mme Valleton



Délibération n° 07-02 du 8 juillet 2020

APPEL À AGIR 2020 « IN SEINE-SAINT-DENIS » – AXE 3 : ENGAGEMENT CITOYEN – PROMOUVOIR LA CITOYENNETÉ EUROPÉENNE ET MONDIALE / RENFORCER LA MOBILITÉ EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE DES JEUNES – SUBVENTIONS.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la délibération du conseil départemental n°2019-XII-55 du 12 décembre 2019 chargeant notamment la commission permanente de prendre les dispositions élargissant le périmètre de l'appel à agir « In Seine-Saint-Denis »,

Vu le règlement général et les règlements thématiques de l'appel à agir « IN Seine-Saint-Denis » 2020 approuvés par la délibération n°I du 30 janvier 2020,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE les subventions de fonctionnement aux associations suivantes dans le cadre de l'axe 3 « engagement citoyen – promouvoir la citoyenneté européenne et mondiale – renforcer la mobilité européenne et internationale des jeunes de l'appel à agir « IN Seine-Saint-Denis 2020 » :

- 4 000 euros à Parcours le monde,
- 5 000 euros à Voix de femme,
- 3 400 euros à Ethnoart,
- 5 000 euros à Jeunes européens,



- 2 000 euros à Son of sneakers,
- 4 500 euros au Rugby olympique de Pantin,
- 4 500 euros à IERF.

Pour le président du conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.